

## DÉNOMINATION DE CHEMINS à Troinex.

Du 17 Août 1928

### LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

#### ARRÊTE:

A) D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Troinex, en date du 12 Mai 1928, par laquelle ce Conseil décide de donner des noms officiels à tous les chemins communaux, soit:

Route de Pierre Grand, allant de la route cantonale de Troinex à Pierre Grand.

Route de Marsillon, allant de la route cantonale de Troinex au pont de Ranz.

Chemin d'Evordes, du pont près de Pierre Grand à la route cantonale d'Annecy.

Chemin de la Tour, de la route cantonale d'Annecy au chemin de Moillebin.

Chemin de Moillebin, de la place de la Mairie au chemin de la Tour.

Chemin de Rodey, du chemin de la Tour à la route cantonale de Drize.

Chemin Lullin, de la route cantonale de Troinex au chemin de Rodey.

Chemin de Drize, du chemin Lullin à la route cantonale de Drize (ancien chemin de la Chapelle).

Place de la Mairie, place devant l'Ecole.

Chemin de la Grand Cour, chemin qui traverse la Grand Cour jusqu'au hangar des pompes.

Chemin Jacques Ormond (ancien conseiller d'Etat), de la route de Pierre Grand à la route cantonale de Troinex par le pont de la Grand Cour, la place de la Mairie, la place où était le platane, et le pont d'Abérieu.

Chemin de la Poste, du chemin J. Ormond (vers l'ancien platane) au chemin Lullin (devant le hangar Sallansonnet).

Chemin de Saussac, du chemin de la Poste à Drize.

Chemin de Crétollet, de la route de Pierre Grand à la route nationale française sous Bossey.

Chemin des Marais, de la route nationale française devant la maison Paschoud aux marais de Cloche.

Chemin de Vidollet-Ecole, petit chemin entre le préau de l'école et la villa de M<sup>lle</sup> Chanal.

Chemin de Vidollet-La Forge, petit chemin entre le chemin Saussac et la route cantonale de Troinex, près de la forge Péguet.

Chemin des Eclaireurs, petit chemin entre le chemin Saussac et le chemin de Drize, et qui continue entre le chemin de Drize et le chemin des Moulins.

Chemin des Moulins, de la route cantonale de Troinex à la Rivolette, à la route cantonale de Drize près du Pont.

B) La Commune de Troinex devra remettre au Registre Foncier une copie de la délibération du 12 Mai 1928, accompagnée d'un plan dressé par un géomètre officiel, indiquant exactement où la nouvelle dénomination commence et où elle finit.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Eugène MULLER.

*De la liste N° 7, Union de Défense Economique:*

M. Logoz, Paul, par 6688 suffrages

ONT OBTENU DES VOIX:

*De la liste N° 1, Socialiste:*

MM. Naine, Albert,	par 9788	suffrages
Besse, Pierre,	9464	»
Pons, Jean-Baptiste,	9404	»
Métraux, Emile,	9291	»

*De la liste N° 2, Communiste:*

MM. Lebet, Francis,	399	»
Scherrer, Edouard,	390	»
Fürst, Henri,	380	»
Schaulin, Emile,	379	»
Segessemann, Louis,	190	»

*De la liste N° 3, Démocratique:*

MM. Bonnet, Gabriel,	par 8459	suffrages
De Rabours, Frédéric,	7996	»

*De la liste N° 4, Indépendante:*

MM. Meyer de Stadelhofen, Marcel,	par 3310	suffrages
Dusseiller, Jean,	3243	»
Guenat, Léon,	3200	»
Gency, François,	3168	»

*De la liste N° 5, Radical:*

MM. Marchand, Robert,	par 5885	suffrages
Berchten, Jacques,	5497	»
Jolivet, Antoine,	5471	»
Schœnau, Henri,	5388	»
Muriset, Charles,	5229	»

*De la liste N° 7, Union de Défense Economique:*

MM. Revaclier, David,	par 3197	suffrages
Empeyta, Eugène,	par 2837	suffrages

Aux termes de l'article 10 de la loi fédérale du 19 Juillet 1872 sur les élections et votations fédérales et de l'article 20 de l'ordonnance fédérale du 8 Juillet 1919, le délai de réclamation contre la validité du résultat de l'élection ci-dessus expire le 5 Novembre 1928.

CONSEIL DES ETATS

Le nombre des bulletins déclarés valables a été de	26.363
Le nombre des bulletins nuls a été de	48
Le nombre des bulletins blancs a été de	55
La majorité relative (soit le tiers de l'addition des bulletins valables et des bulletins nuls) est de	8.804

M. Naef, Martin,	a obtenu 16.173 suffrages.
M. Moriaud, Alexandre,	» 15.310 »
M. Bürklin, Charles,	» 10.331 »

Aux termes des lois sus-indiquées, sont élus députés du Canton de Genève au Conseil des Etats de la Confédération suisse:

MM. Naef, Martin, et Moriaud, Alexandre.

Genève, le 1<sup>er</sup> Novembre 1928.

Certifié conforme:

*Le Chancelier:* Eugène MULLER.

**DÉNOMINATION**  
*de la rue Louis-Lucien Rochat.*

Du 2 Novembre 1928

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux Publics;